

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le six décembre s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

Présents : POCHAT-BARON Pascal, Maire ;

Adjoins au Maire : CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Corinne, GOY Francis, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

Conseillers municipaux : CAMUS Isabelle, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, GERNAIS Benjamin, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, STAROPOLI Michel, VAUR Florence

Absents représentés : Pouvoir de BOCHATON Maryse à MOENNE Monique ; de CENCI Antoine à POCHAT-BARON Pascal ; de LAOUFI Nadia à VIGNY Gérald ; de PILLET Isabelle à PAGNOD Pascale

Absent : GAVARD-PERRET Alexandre

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Madame MOENNE Monique est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
A l'ouverture de séance
Présents : 21
Représentés : 4
<hr/>
Votants : 25

Délibération n° D2023_099 – COMMANDE PUBLIQUE

Approbation du marché à bons de commande pour le nettoyage des locaux communaux

Le nettoyage et l'entretien des locaux communaux sont effectués par une entreprise.

Une consultation a été lancée du 25 octobre au 27 novembre 2023, selon la procédure de l'appel d'offres européen ouvert. 6 entreprises ont retiré le dossier. Aucune offre n'a été reçue.

Le marché a donc été déclaré infructueux par la commission d'appel d'offres en date du 04 décembre 2023.

Conformément à l'article R2122-2 du code de la commande publique, la commune a alors lancé un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables, les conditions initiales du marché n'étant pas modifiées.

La commission d'appel d'offres s'est réunie une nouvelle fois le 12 décembre 2023. Elle a étudié l'offre déposée et propose d'attribuer le marché d'entretien et de nettoyage des locaux communaux à la société savoisienne de nettoyage sise à Cluses.

L'accord cadre à bons de commande est passé pour une durée ferme d'un an, allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024. Il pourra être reconduit trois fois maximum, par ordre de service, par périodes successives d'un an.

Il comprend les montants de prestation annuels suivants : minimum = 30.000 € HT – maximum = 120.000 € HT.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

VU les articles L2124-2, R2122-2, R2124-2 et R2161-2 du code de la commande publique

CONSIDÉRANT la nécessité de faire réaliser par des entreprises certaines missions d'entretien et de nettoyage des locaux,

CONSIDÉRANT qu'une consultation en appel d'offres ouvert a été lancée, avec publicité sur la plateforme www.mp74.fr en date du 25 octobre 2023, ainsi qu'au BOAMP le 26/10/23 et au JOUE le 27/10/23,

CONSIDÉRANT qu'en l'absence d'offres, la commune a lancé un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable

CONSIDÉRANT que l'analyse des offres a été établie au regard des critères de la consultation,

- **APPROUVE l'attribution du marché de nettoyage des locaux communaux à la SAS Société Savoisienne de Nettoyage sise à Cluses**

Il est précisé que ce marché est signé pour une période initiale d'un an, allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024. Il pourra être reconduit trois fois maximum, par ordre de service, par périodes successives d'un an.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer le marché correspondant

VOTE	POUR	25
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré, Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures, Pour Extrait conforme
Le Maire,
Pascal POCHAT-BARON

La secrétaire de séance
Monique MOENNE

Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le 18/12/2023
Publication en ligne le 19/12/2023
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Pascale CHAPUIS